

LA FORESTERIE

ON COMPARE LES MÉTHODES UTILISÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET EN FINLANDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, durant la Semaine nationale de la forêt, il est utile de comparer les méthodes de reboisement appliquées en Colombie-Britannique et en Finlande, puisque les deux pratiquent des coupes dans des régions et sur un sol semblables. Les Finlandais comptent beaucoup moins sur le reboisement naturel des terres boisées et plantent 250 p. 100 de plants de plus qu'en Colombie-Britannique. En outre, ils utilisent des techniques sylvicoles intensives dans une superficie 30 fois plus étendue qu'en Colombie-Britannique en dépit du fait qu'ils font des coupes dans 80 p. 100 de la superficie exploitée en Colombie-Britannique. La Finlande fertilise 100,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique en amende 6,000. La Finlande éclaircit et réaménage 300,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique éclaircit 20,000 hectares. La Finlande draine les terres boisées basses tandis que la Colombie-Britannique ne le fait pas. La Finlande ensemence 25,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique n'ensemence pas. En 1984, la Finlande traitait 800,000 hectares, tandis que la Colombie-Britannique en traitait moins de 200,000.

Bien que ces piètres méthodes de reboisement compromettent assurément à la longue l'avenir de l'industrie, même dans un avenir immédiat, elles pourraient susciter des problèmes si l'industrie forestière aux États-Unis juge que ces piètres méthodes constituent indirectement une subvention versée à nos exploitants forestiers.

* * *

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—L'EMPLOI

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, nous avons souvent l'occasion de voir nos collègues de l'opposition fomentier des tempêtes dans des verres d'eau ou encore faire des montagnes avec des grains de sel.

Depuis plusieurs semaines déjà, ils tentent par tous les moyens possibles de créer un esprit de peur et de panique dans la population en répandant toutes sortes de sottises voulant que l'accroissement de nos échanges commerciaux avec nos voisins du Sud ferait perdre des emplois aux Canadiens et aux Canadiennes.

Depuis quand un accroissement de la production et des exportations se traduit-il par une baisse de l'emploi? Au contraire, monsieur le Président, tous les travailleurs et travailleuses du Canada savent fort bien que lorsqu'on produit plus, les entreprises embauchent plus et, du fait même, créent des emplois.

Article 21 du Règlement

J'invite donc mes collègues de l'opposition à faire preuve de plus de discernement dans leurs propos et à apporter un peu plus de rigueur intellectuelle dans leurs arguments.

* * *

[Traduction]

LA PROSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE CONFIRMANT LA LOI FÉDÉRALE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, la décision qu'a prise récemment la Cour suprême de la Colombie-Britannique de confirmer la loi fédérale sur la prostitution est une victoire pour le Parlement, pour la Charte des droits et libertés ainsi que pour tous les citoyens respectueux de la loi.

Dans son jugement, le juge McKay a écrit à juste titre qu'il revenait au Parlement et non aux tribunaux de donner vie à la Charte. C'est ici, à la Chambre, que sont adoptées les lois visant à protéger la société, et c'est ici que la portée de la Charte doit être décidée. Notre système démocratique lui-même repose sur le principe que les représentants élus doivent avoir le droit d'adopter et de promulguer les lois. Nous ne pouvons tout simplement pas tolérer que des lois correctement adoptées par le Parlement soient renversées par les tribunaux.

Le projet de loi C-49 a été adopté par le Parlement. Il est en vigueur; il produit son effet; et il a l'appui des Canadiens. C'est là toute l'assurance dont j'ai besoin.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION D'UN MINISTRE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, encore une fois le député de Saint-Jean (Québec), ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a prouvé cet après-midi son incompétence lors de l'émission *La Filière* à la radio, une émission plus particulièrement québécoise, en induisant la population canadienne et québécoise en erreur lorsqu'il a déclaré que, lors de l'incident d'hier soir, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ainsi que la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) n'avaient pas d'affaire au Comité de l'expansion industrielle régionale. A cette même émission, monsieur le Président, suite à cette déclaration stupide, j'ai informé la population que c'était le droit et le devoir de tout député de se présenter et de faire valoir ses droits en comité.

En terminant, le ministre a déclaré que la population se considère très satisfaite et, encore une fois, je lui dis qu'il est aveugle et lui demande de consulter les médias de ce matin et de voir ce que les sondages disent.